

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

BULLETIN MUNICIPAL – TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES

M. le Maire rappelle que les artisans et commerçants de la commune, ainsi que des entreprises extérieures travaillant pour la commune, ont la possibilité d'insérer une publicité dans le bulletin municipal. Le tarif de l'encart publicitaire était de 71 € pour trois bulletins municipaux à compter de celui de janvier 2008. Il propose de majorer ce tarif. Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe le prix de l'encart publicitaire à 73 € pour les bulletins de janvier, juin et octobre 2009.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX 1ERE CLASSE

M. le Maire informe le Conseil que les deux agents titulaires du grade d'adjoint administratif territorial 2^e classe ont réussi l'une l'examen professionnel, l'autre le concours d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe.

Il propose de les nommer dans ce nouveau grade et pour cela de créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} classe. à compter du 1^{er} janvier 2009. L'un sur la base d'un temps complet (35 h 00) et l'autre sur la base d'un temps non complet (30 h 00).

Le ratio promu/promouvables sera traité lors de la prochaine réunion.

PLAN LOCAL D'URBANISME - COMMUNE DE OUCHES

M. THIVEND et M. METTON présentent le dossier du P.L.U. de la commune de OUCHES qui a été arrêté le 11 septembre 2008. Le classement des terrains limitrophes avec la commune n'appelle aucune observation de la part du Conseil municipal.

ROANNAISE DE L'EAU - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. THIVEND présente les divers documents fournis par Roannaise de l'Eau. Ils peuvent être consultés au secrétariat de la mairie.

Il rappelle que 19 communes et la Communauté du Grand Roanne Agglomération ont adhéré pour tout ou partie des compétences à la Roannaise de l'Eau. 86 368 habitants sont concernés.

Sur la commune, on recense 777 points de comptage eau, 621 points de comptage assainissement et 105 installations en assainissement individuel.

Roannaise de l'Eau gère un réseau de distribution d'eau potable de 582 km. Pouilly compte 20 610 m de canalisation en fonte, 8 504 en PVC, 377 en PE et 450 en indéfini soit un total de 29 941 m. Il reste 7 branchements en plomb. 89 645 m³ d'eau ont été facturés durant l'année 2007 (5 164 428 m³ facturés par Roannaise de l'Eau). Le taux de rendement est de 84,48 %.

Le prix du m³ d'eau est dégressif jusqu'à 20 000 m³, il est de 0,84 €, de 20 001 à 40 000 m³ : 0,72 €, de 40 001 m³ à 60 000 m³ : 0,57 € et au-delà : 0,32 €.

En assainissement, on constate le bon fonctionnement de la station d'épuration ; le volume journalier traité est de 248 m³ en moyenne par jour. Depuis le 1er juillet 2007, les boues ne sont plus envoyées en CET à MABLY ; elles sont valorisées à 100 % par des filières agronomiques (compostage et valorisation agricole).

Sur la commune, on comptabilise 15 190 m de réseaux eaux usées, 8 185 m pour les pluviales et 711 m en unitaire.

Pour l'assainissement non collectif, on compte 105 non raccordés. A ce jour, seules deux personnes ont refusé le contrôle de leur installation.

QUESTIONS DIVERSES

DROITS DE PLACE - DEMANDE AVIS DU SYNDICAT DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DE ROANNE ET SA REGION

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de recueillir l'avis du syndicat des commerçants non sédentaires de Roanne et sa Région sur la hausse envisagée pour les droits de place. Il propose de le consulter sur la base des tarifs suivants pour 2009 :- marchés - bancs moins de 2 m 1,76 € - marchés - bancs plus de 2 m 2,68 €

- vente - camions 26,82 € - manèges, camions (1 à 7 jours) 26,82 € - - auto tamp, bals (11 à 7 jours) 53,58 €

SERVICES PUBLICS - PRIVATISATION DE LA POSTE

Compte tenu du désengagement de "la Poste" de plus en plus important, dû aux nouvelles directives européennes, qui risque d'entraîner à terme des fermetures de bureaux et d'agences, des réductions d'horaires d'ouverture au public, le Conseil municipal, réuni en session ordinaire le vendredi 24 octobre 2008, demande que "la Poste" propose un véritable service public avec pour principes :

- l'égalité de traitement du citoyen et la péréquation tarifaire,
- la présence postale sur tout le territoire,

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

M. THIVEND indique que la Direction des Services Publics met en place une réunion d'information sur le rôle, les missions et le fonctionnement de la Commission Communale des Impôts. Il propose que Mme Gisèle AULOIS, qui représente la commune au sein de cette commission, se rende à la réunion accompagnée d'un ou deux commissaires.